



1ère Rando-Trail en Orientation de Parthenay (79)

Samedi 11 mars 2023

2 formats de « Rando-Trail en Orientation » : Une épreuve en après-midi et une épreuve en nocturne

L'association parthenaisienne **Expl'OR** vous propose de passer un bon moment lors de la première **Rando-Trail en Orientation** semi-urbaine organisée **le samedi 11 mars 2023** à Parthenay.
Une carte de Type IOF a spécialement été faite pour vous faire découvrir le patrimoine exceptionnel de Parthenay lors des épreuves de l'après-midi et/ou nocturne.

RÈGLEMENT

Article 1 :

Les participants s'engagent à prendre connaissance du présent règlement, à le respecter et à l'appliquer purement et simplement tout en se soumettant aux règles sanitaires en cours.

Article 2 :

Les participants doivent présenter une licence sportive, un certificat médical ou une attestation (Cf. annexe) de non contre-indication à la pratique du sport de moins d'un an. Pour les mineurs, l'attestation doit être remplie par les responsables légaux.

Article 3 :

Sur l'épreuve de l'après-midi, les participants peuvent choisir de partir seul ou par équipe.
Sur l'épreuve **nocturne, uniquement par équipe de 2 ou 3 personnes.**
Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte pour l'ensemble des épreuves.

Article 4 :

Pour des questions de sécurité, les membres d'une même équipe doivent rester groupés tout au long de l'épreuve. Les équipes qui arriveraient en ordre dispersées ne seront pas prises en compte.

Article 5 :

Les tarifs sont fixés comme suit pour l'édition 2023 :
- Pour l'épreuve de l'après-midi : 5€ par personne et gratuit pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés et sous la responsabilité d'au moins un adulte. Inscription via HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/explor/evenements/orient-thouet>) ou sur place dans la limite du nombre de cartes disponibles
- Pour l'épreuve nocturne : 8€ par personne, uniquement via HelloAsso (<https://www.helloasso.com/associations/explor/evenements/orient-thouet>) **jusqu'au 9 mars 2023** dans la limite des **60 doigts disponibles**. Aucune inscription sur place.

Article 6 :

	Après-midi	Nocturne
Accueil	A partir de 13h30	A partir de 18h00
Briefing	Avant chaque départ	19h15
Départs	Libres entre 14h00 et 16h00	19h30 échelonnés

L'allure est libre. **La durée maximum** de chaque épreuve est fixée à **deux heures** (2h00).

Article 7 :

Les cartes utilisées sont des cartes de course d'orientation Type IOF. Les balises sont constituées d'une toile blanche et orange et d'un boîtier électronique de type Sport Ident* (sauf pour l'épreuve de l'après-midi où les boîtiers sont remplacés par des pinces). En cas d'un dysfonctionnement d'un boîtier électronique, **les concurrents devront poinçonner la carte à l'aide d'une pince attachée à la balise**. Les définitions de postes et la valeur de chaque balise seront indiquées sur la carte. Le numéro de contact de l'organisateur sera indiqué sur la carte.

(* : Un chèque de caution de 60€ sera demandé à chaque équipe en garantie du prêt du doigt électronique).

Article 8 :

L'épreuve se déroule en partie sur la voie publique, les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les participants doivent respecter le code de la route. Ils ne sont prioritaires sur aucun autre usager de la route.

Article 9 :

Le matériel obligatoire pour les 2 épreuves, est une boussole, un stylo/fluo, une montre et un téléphone mobile par équipe, ainsi qu'une lampe frontale ou pectorale et un gilet réfléchissant par personne pour l'épreuve nocturne.

Article 10 :

Comme d'habitude dans la pratique des activités d'orientation les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique. Les participants sont seuls responsables en cas d'imprudance ou de négligence. Tout participant doit porter assistance à une personne blessée et/ou en difficulté. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante et en cas de vol avant, pendant et après la manifestation.

Article 11 :

Les participants adoptent une démarche éco-responsable. Ils respectent les interdictions d'accès aux parcelles signalées sur la carte et ne jettent aucun débris. Les participants veillent à préserver l'écosystème emprunté et les installations rencontrées (bâtiments, clôtures, signalisation...).

Article 12 :

Aucun classement et aucune récompense ne seront donnés à l'issue des épreuves.

Article 13 :

Dans le cadre de la promotion de l'épreuve, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve, sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les concurrents acceptent l'utilisation de ces photos. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

Article 14 :

En s'inscrivant, chaque participant prend personnellement les engagements suivants :

- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et en conséquence décharge l'organisation de toute responsabilité médicale.

Article 15 :

Contact :

Site : <https://www.explor-nature.fr/contact-explor/> Mail : infos@explor-nature.fr Tél : 06.25.16.80.08